



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-010-2022-09

PUBLIÉ LE 6 SEPTEMBRE 2022

Sommaire

Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris-Secrétariat général aux politiques publiques / Direction des affaires juridiques

IDF-2022-09-02-00003 - ARRÊTÉ **??**modifiant l'arrêté n° IDF-2017-12-22-005
du 22 décembre 2017 **??**portant composition nominative du Conseil
économique, social **??**et environnemental d'Ile-de-France (2 pages)

Page 3

Préfecture de la région d'Ile-de-France,
préfecture de Paris-Secrétariat général aux
politiques publiques

IDF-2022-09-02-00003

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté n° IDF-2017-12-22-005 du 22
décembre 2017

portant composition nominative du Conseil
économique, social
et environnemental d'Ile-de-France

**ARRÊTÉ N°
modifiant l'arrêté n° IDF-2017-12-22-005 du 22 décembre 2017
portant composition nominative du Conseil économique, social
et environnemental d'Ile-de-France**

**Le Préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 4134-1, R. 4134-2 et R.4134-3 à R.4134-6 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2017-12-04-002 du 4 décembre 2017 relatif à la composition générique du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2017-12-22-005 du 22 décembre 2017 relatif à la composition nominative du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2018-02-23-008 du 23 février 2018 complétant et modifiant l'arrêté préfectoral n° IDF-2017-12-22-005 du 22 décembre 2017 relatif à la composition nominative du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2020-09-02-007 du 2 septembre 2020 modifiant l'arrêté préfectoral n° IDF-2017-12-22-005 du 22 décembre 2017 relatif à la composition nominative du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France et constatant la désignation de Madame Sophie BARROIS en remplacement de Monsieur Yves DEVAUX ;

Vu le courrier de la présidente de la Caisse d'allocations familiales de l'Essonne du 7 juillet 2022 informant de la désignation par la Conférence régionale des présidents des Caisses d'allocations familiales d'Ile-de-France de Monsieur Fabrice DORIN, pour représenter ces organismes au sein du troisième collège du Conseil économique, social et environnemental régional d'Ile-de-France, qui remplace ainsi Madame Sophie BARROIS ;

Vu le courrier électronique de Monsieur Fabrice DORIN du 16 août 2022 précisant que son mandat pour représenter les Caisses d'allocations familiales d'Ile-de-France au CESER débutera le 2 septembre, à l'expiration de celui de Madame BARROIS ;

Sur proposition de la préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

A R R Ê T E

ARTICLE 1^{er} : Au III de l'article 1^{er} de l'arrêté du 22 décembre 2017 modifié, Monsieur Fabrice DORIN est désigné en remplacement de Madame Sophie BARROIS par accord entre les Caisses d'allocations familiales d'Ile-de-France.

ARTICLE 2 : Les autres dispositions du III de l'article 1^{er} de l'arrêté du 22 décembre 2017 susvisé sont inchangées.

ARTICLE 3 : La préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 2 septembre 2022

Le préfet de la région d'Ile-de-France,
préfet de Paris,

signé

Marc GUILLAUME